

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 6 juin 2017

CP2017_06_13
id. 3255

L'an deux mille dix sept, le six juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN PÔLE MÉDICAL
LA BATELLERIE II
COMMUNE DE LAMAGISTÈRE**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la Commission Permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Tarn et Garonne Habitat concernant l'opération d'acquisition-amélioration d'un pôle médical situé « La Batellerie II » à Lamagistère.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 391 300 €.

Les principales caractéristiques du prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées sont les suivantes :

- Montant	391 300,00 €
- Taux fixe	1,42 %
- Durée	20 ans
- Périodicité des échéances	Annuelle
- Frais de dossier	391 €
- Taux effectif global	1,43 % l'an

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 195 650 €, soit 50 % d'un montant global de 391 300 €, la Commune de Lamagistère se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 2 février 2017.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'acquisition-amélioration d'un pôle médical situés « La Batellerie II » à Lamagistère, la garantie du Département à hauteur de 50 % soit 195 650 €, selon les conditions de prêt susvisées ;
- Précise que la commune de Lamagistère se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 2 février 2017 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC